

Demandes de subvention

Demandes de subventions closes.

Pour toute demande de **subvention de fonctionnement**, il vous faut remplir le **formulaire** puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Il en va de même pour une demande de **subvention pour une animation spécifique**, il vous suffit de remplir le **formulaire**, puis de déposer le dossier complet en Mairie.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés, merci de votre compréhension.

Plus d'infos



Subventions: Subventions aux associations

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Le vendredi de 8h30 à 12h.

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 30](#)

[Mail](#)

Sur Servicepublic.fr :

Bénévoles, volontaires et salariés d'une association

Une association peut mener son activité exclusivement grâce au travail de bénévoles, mais elle peut aussi être employeur et accueillir des jeunes en service civique.

- [Titre-restaurant](#)
- [Agrement d'engagement de service civique ou de volontariat associatif](#)
- [Chèque-emploi associatif \(CEA\)](#)
- [Guichet unique du spectacle ouvert \(Cuso\)](#)
- [Contrat unique d'insertion \(CUI\)](#)

Questions – Réponses

- [Comment un bénévole dans une association peut-il se former ?](#)
- [Comment une association peut financer la formation d'un bénévole ?](#)
- [Une association qui emploie un salarié doit-elle appliquer une convention collective ?](#)
- [Un bénévole ou un salarié peut-il utiliser son véhicule personnel pour les besoins d'une association ?](#)
- [Fiscalité des frais payés par un bénévole : quelles sont les règles ?](#)
- [Qu'est-ce que le compte engagement citoyen \(CEC\) ?](#)
- [Animation : qu'est-ce que le contrat d'engagement éducatif ?](#)

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- [Contrats de travail dans le secteur privé](#)
- [Contrats d'insertion](#)
- [Congés dans le secteur privé](#)
- [Maladie ou accident du travail dans le secteur privé](#)
- [Rupture du contrat de travail dans le secteur privé](#)
- [Bafa et BAfD](#)

Services en ligne

- Publier une offre de mission de bénévolat sur le site JeVeuxAider.gouv.fr
Téléservice



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00